

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023 A 19H00

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héringue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héringue, après convocation légale, en date du 12 octobre 2023.

Étaient présents : Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, , Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Absents excusés : Yann ALIBERT, Anne KARABABA, Nathalie REIBEL, Adeline SCHWEITZER

Absents non excusés : Fabienne BOULIER

Procurations :

Yann ALIBERT donne procuration à Stéphane MARTIN

Nathalie REIBEL donne procuration à Claudia KUNTZELMANN

Adeline SCHWEITZER donne procuration à Vincent SCHWEITZER

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

2023 79 Acquisition de parcelles section 03 n°595 – section 04 n°88, 90, 94 et 95 – section 22 n°415

Considération faites d'un futur projet d'aménagement en zone d'activité du lieu-dit «Barrenfeld », et de l'opportunité d'acquérir des parcelles situées principalement sur cette zone,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

1. Procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées comme

Commune : HESINGUE

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Ancien N°	Surface	NR	NRD
DU 20 NOVEMBRE	03	0595		0409	27 a 35 ca	T	
BARRENFELD	04	0088			7 a 44 ca	T	
BARRENFELD	04	0090			23 a 04 ca	T	
BARRENFELD	04	0094			15 a 42 ca	T	
BARRENFELD	04	0095			15 a 67 ca	T	
BARRENFELD	22	415			10 a 56 ca	T	

pour un total de surface de **99 a 48 ca**, au prix de vente de **51 957,70 €** (cinquante et un mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-dix centimes), hors indemnités dues à l'exploitant.

Prix de vente, auquel se rajoutent :

- Les frais SAFER liés à l'accompagnement de la vente, et qui s'élèvent à 8% du prix de vente, soit 4 156,62 € HT (soit **4 987,94 € TTC**).
- Ainsi que l'ensemble des frais liés à l'acquisition de ces parcelles (Frais de notaire...)

Notons, que les parcelles sont actuellement louées à M. Claude BAUER, qui les met à disposition de l'Earl BAUER, 1 rue du Moulin à Héisingue. Ce dernier renonce à son droit de préemption.

Toutefois, considération faite de l'échéance à moyen/long terme du projet, inscrit au SCOT, Schéma de Cohérence Territorial mais pas encore au PLU de la commune, aucune résiliation de bail n'a été effectuée, aussi l'exploitant conserve son statut de « Preneur en Place ».

2. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Fait à Héisingue, le 17 octobre 2023
Le maire,



Gaston LATSCHA